

LA SANTÉ DES HOMMES



DENISE CHAMPAGNE
Membre du CCR

Pour ma dernière chronique, j'ai pensé aux hommes pour lesquels 57 % de nos certificats d'assurance sont émis.

J'ai consulté le site¹ de l'Institut canadien des actuaires (ICA) qui a dévoilé en août 2013 que l'espérance de vie d'un Canadien de 60 ans a augmenté de 2,9 années pour les hommes soit une espérance de vie passant de 84,4 ans à 87,3 ans.

J'ai ensuite regardé le site du MSSS² afin de connaître les principales causes de décès. Les tumeurs en sont la première cause, suivies de près par les maladies de l'appareil circulatoire.

Je me suis ensuite questionnée sur les autres problèmes propres aux hommes que peuvent rencontrer nos assurés retraités. C'est une fois de plus, le PSST! (programme de soins et santé pour tous) publié par Familiprix³ en collaboration avec TEVA qui a répondu à mes questions.

Je vous en résume le contenu. Les problèmes décrits dans cette publication sont : l'andropause, la dysfonction érectile, le cancer de la prostate, l'hyperplasie bénigne de la prostate, l'alopécie et concernant la santé mentale, on y traite de la dépression et de l'anxiété généralisée.

Pour chacun de ces problèmes, vous y trouverez les symptômes, les facteurs de risque, des conseils de prévention et pour certains cas, les traitements suggérés.

La santé des hommes c'est important! Renseignez-vous et soyez proactifs, messieurs, quand il est question de votre santé.

Références :

- ¹ www.cqff.com
- ² www.msss.gouv.qc.ca
- ³ <http://www.familiprix.com/EspaceSante/fichePSST/guide-sante-masculine>

LE SITE WEB EST LÀ POUR VOUS!

JANY TURCOTTE, CPA, CMA
Coordonnatrice du CCR

Depuis près d'un an déjà, le site Web du CCR s'est refait une beauté. Vous trouverez sur la page d'accueil l'information importante et les dernières nouvelles en lien avec votre régime d'assurance accident maladie. De plus, nous avons bâti une foire aux questions (FAQ) interactives contenant les principales demandes soulevées par les assurés. Notre objectif est de constamment renouveler cette section afin que vous puissiez trouver facilement réponse à vos questions. N'hésitez surtout pas à la consulter régulièrement. Vous pouvez accéder à la réponse complète en « cliquant » simplement sur la question choisie.

Si vous avez une idée d'un sujet qu'il serait pertinent de traiter, vous n'avez qu'à nous en faire part via le formulaire Web dans la section « NOUS JOINDRE ».

SAVIEZ-VOUS QUE...



Le CCR ne possède aucune base de données regroupant les coordonnées des assurés du régime d'assurance collective des retraités. C'est votre assureur, SSQ Groupe financier, qui s'occupe de vous transmettre la documentation en lien avec votre régime par courrier postal ou par internet. Par conséquent, il est important d'aviser l'assureur et non le CCR de votre changement d'adresse. Vous pouvez facilement contacter l'assureur via votre ACCÈS|assurés sur le site Web de SSQ au www.ssq.ca ou encore par téléphone au numéro sans frais 1 888 833-6962.

Bulletin

COMITÉ CONSULTATIF DES RETRAITÉS (CCR)

Septième année • n° 18 • Juillet 2014

*Toute l'équipe du CCR
vous souhaite un bel été!*

Publié à l'intention des
Assuré(e)s du régime d'assurance collective des retraités
du personnel d'encadrement des secteurs public
et parapublic du Québec



VOTRE BULLETIN PREND UN VIRAGE « VERT »



JANY TURCOTTE, CPA, CMA
Coordonnatrice du CCR

Lors de notre dernier sondage, au printemps 2014, les assurés ont eu à se positionner sur l'avenir du bulletin à savoir s'ils étaient d'accord pour recevoir le bulletin bisannuel du CCR en version électronique.

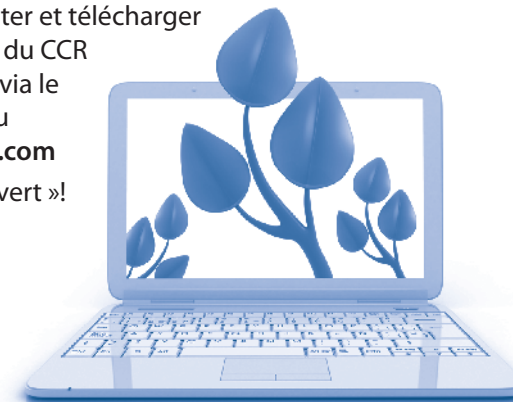
Suite à une réponse favorable, soit 84 %, les représentants des retraités ont décidé de mettre en place une stratégie permettant de procéder progressivement à un virage « vert » de leur bulletin bisannuel. De plus, les coûts reliés à la production et aux envois postaux d'un tel bulletin ne font qu'augmenter, et ce, sans compter les nombreux retours postaux.

Par conséquent, afin d'introduire ce nouveau concept, nous procéderons à un envoi hybride du bulletin du CCR dès la parution de janvier 2015.

Ceci implique concrètement que :

- (1) tous les assurés inscrits sur le site internet ACCÈS|assurés de SSQ Groupe financier recevront le prochain bulletin par voie électronique;
- (2) les autres membres n'ayant pas encore adhéré au service en ligne de SSQ Groupe financier, obtiendront une version papier du bulletin.

Sachez qu'il vous est toujours possible de consulter et télécharger TOUS les bulletins du CCR produits à ce jour, via le site Web du CCR au <http://ccr-quebec.com>
Merci de penser « vert »!



MEMBRES DU CCR			
Vos représentants retraités :		Les collaborateurs :	
Éducation • M. André J. Boucher • M. Serge Levesque	Fonction publique • M. Gilles Dufour • M. François Dumulon	Santé et services sociaux • M. Robert Fortier • M. Jean-Yves Julien • M. Daniel Poirier • M. Réjean Despins	Coprésidents du CPI • M ^{me} Francine Thibeault (SCT) • M. Éric Lagueux (RACAR)
		Représentante de la CERA • M ^{me} Josée Lamontagne	
		Actuaire • M ^{me} Marie-Ève Simoneau (SCT)	
UNE ADRESSE POSTALE POUR LE CCR		COORDONNÉES DU CCR	
Dorénavant, il est beaucoup plus facile pour les retraités qui le désirent de faire parvenir de la documentation, des commentaires ou autres au Comité consultatif des retraités, à l'adresse postale suivante : CCR Québec, C.P. 67009 Québec C.P. Orsainville, Québec (Québec) G1G 0B2		1 888 777-5546 www.ccr-quebec.com • info@ccr-quebec.com RESPONSABLE DU BULLETIN • Michel Guérard	
		PROCHAINE PARUTION : JANVIER 2015	

RENOUVELLEMENT DES MANDATS AU CCR ET REMERCIEMENTS

PIERRE GADOURY
Porte-parole
sortant du CCR



GILLES DUFOUR
Membre du CCR



Le CCR a pour mission de veiller aux intérêts de ses assurés en matière d'assurance collective. Par conséquent, tous les deux ans, les représentants des retraités voient leur mandat renouvelé après consultation des associations concernées. C'est donc dans cette optique que nous vous présentons vos huit représentants en poste depuis le 20 mai dernier, et ce, pour la période 2014-2016 :

Secteur de l'Éducation

M. André J. Boucher (ACREQ) – en poste depuis 2012
M. Serge Levesque (ACCQ) – nouveau membre

Secteur de la Fonction publique

M. Gilles Dufour (AQRP) – en poste depuis 2006
M. François Dumulon (AQRP) – nouveau membre

Secteur de la Santé et des Services sociaux

M. Robert Fortier (ACSSS) – en poste depuis 2006
M. Jean-Yves Julien (ADGSSSQ) – en poste depuis 2012
M. Daniel Poirier (APER) – nouveau membre
M. Réjean Despains (AGESSS) – nouveau membre

Rappelons-nous que les membres du CCR sont des bénévoles qui exercent leur représentativité avec un engagement soutenu et avec le même professionnalisme qui les a animés au cours de leur carrière. Ils sont appelés à juger des situations parfois complexes en matière d'assurance collective, à donner leur avis et prendre des décisions dans les orientations du CCR, le tout en collaboration avec le preneur de la police, le Secrétariat du Conseil du trésor, ainsi que des représentants des actifs. Ils sont assistés par une coordonnatrice qui relève du porte-parole dans une fonction à temps partiel.

Le renouvellement des mandats rime malheureusement à l'occasion avec départ. C'est donc pour cette raison que nous souhaitons rendre un hommage, bref mais sincère, à trois de nos collaborateurs qui nous ont quittés en mai dernier.

Mme Denise Champagne est une femme dévouée, compétente et très généreuse de sa personne. À l'époque où nous n'avions pas de coordonnatrice et où nous devions assumer à tour de rôle la responsabilité de préparer les comptes rendus de nos rencontres préparatoires, elle s'était offerte sans aucune hésitation pour effectuer cette tâche. Au cours des derniers mois, elle a mis ses talents et sa compétence d'archiviste à notre service en élaborant un cahier de conservation des documents du CCR.

M. Pierre Gadoury, le plus ancien parmi nous et en même temps l'un des plus jeunes, est un ouvrier des premières heures. Il s'est rapidement fait une idée de ce que devait être le CCR et n'a ménagé aucun effort afin que celui-ci réponde de mieux en mieux aux besoins et aux intérêts des assurés. Nous ne pouvons énumérer ici tous les dossiers auxquels il a participé, mais en voici quelques-uns qui lui tenaient à cœur : le Bulletin du CCR, le manuel de procédures, le récent sondage, et bien d'autres. M. Gadoury a toujours été très respectueux des personnes et ne manquait pas une occasion de valoriser ses collaborateurs.

M. Michel Guérard, avec sa bonne humeur perpétuelle, devra lui aussi quitter le CCR afin d'assurer une participation équitable des membres des associations de cadres du secteur de l'éducation. Cependant, cela ne nous empêche pas de regretter le départ si hâtif de M. Guérard qui a su faire preuve d'efficacité dès son arrivée. Sa vaste expérience de gestionnaire le rendait apte à assumer de plus grandes responsabilités au sein de notre comité. En plus de participer activement aux discussions lors de nos réunions, il a contribué de façon importante à la production de notre Bulletin d'information.

Merci à vous trois pour votre précieuse contribution.

RÉSULTATS DU SONDRAGE 2014

PIERRE GADOURY

Porte-parole sortant du CCR

JANY TURCOTTE, CPA, CMA

Coordonnatrice du CCR

Au cours du mois de mars dernier, la firme de sondage Léger a sondé plus de 14 000 cadres retraités assurés en vertu du régime d'assurance accident maladie des secteurs public et parapublic du Québec. De ce nombre, 5 312 retraités ont répondu favorablement à l'appel, soit tout près de 30 % des assurés (sur un total de 19 458), ce qui permet d'interpréter les résultats de manière très fiable.

Le sondage avait pour principal objectif de connaître votre opinion en lien avec certaines modifications des garanties du régime d'assurance accident maladie enrichi. Nous avons également profité de l'occasion afin d'analyser le degré de satisfaction des assurés par rapport aux services fournis par l'assureur, SSQ Groupe financier, de même que le taux d'appréciation envers le bulletin bisannuel et le site Web du CCR.

Voici donc un bref descriptif des grandes conclusions :

- 1) 68 % des assurés au régime enrichi sont en accord avec les changements suggérés (option 2)*, contre 32 % qui préfèrent le statu quo (option 1). Les modalités de l'option 2 se résument entre autres, mais non explicitement par : l'augmentation de certains frais admissibles pour le regroupement contenant les physiothérapeutes et les podiatres, de même que le retrait des frais remboursables à titre d'homéopathe, de naturopathe et de phytothérapeute. De plus, une prescription médicale serait dorénavant requise pour les frais de massothérapie.
- 2) 91 % des assurés se disent satisfaits à l'égard des services rendus par l'assureur. Prendre note que le sondage portait à la fois sur la qualité du service à la clientèle, le temps de réponse, le délai de remboursement, l'accessibilité téléphonique et le service ACCÈS.

- 3) Bien qu'encore peu utilisé, soit par seulement 24 % des assurés, le site Web du CCR satisfait la grande majorité (89 %) des retraités qui ont déjà navigué sur le site internet.
- 4) En ce qui a trait au bulletin bisannuel, sur 86 % des assurés qui nous déclarent le consulter, 87 % d'entre eux sont satisfaits de l'information que l'on y retrouve.
- 5) Dans la même veine, le CCR a profité de l'occasion pour sonder l'envoi de son bulletin bisannuel en version électronique et 84 % des assurés qui consultent le bulletin sont d'accord avec cette nouvelle façon de procéder.

Les membres du Comité consultatif des retraités tiennent à remercier tous les assurés qui ont pris quelques minutes de leur temps afin de répondre au sondage et faire des commentaires. De plus, nous souhaitons souligner l'excellente collaboration du SCT, des membres du CPI ainsi que la firme Léger qui a mis son expertise au service des assurés.

* Pour de plus amples détails sur l'option 2, visitez notre site Web au <http://ccr-quebec.com>

BONIFICATION DE LA GARANTIE D'ASSURANCE VOYAGE



FRANÇOIS DUMULON
Membre du CCR

Récemment, le CCR a été informé via notre assureur SSQ Groupe financier du fait que notre fournisseur d'assurance voyage, CanAssistance, nous offre une couverture améliorée en ce qui a trait à la protection assurance voyage.

Voici le détail des bonifications :

- Le maximum pour les frais de retour de véhicule personnel de la personne assurée passera de 1 000 \$ à 2 000 \$;
- Le maximum pour les frais de préparation de la dépouille passera de 5 000 \$ à 10 000 \$;
- Le maximum journalier des frais de subsistance de la personne assurée (hébergement et repas) passera de 200 \$ à 300 \$ et le maximum par séjour passera de 1 600 \$ à 2 400 \$;
- Le maximum journalier des frais de séjour d'un proche parent (hébergement et repas) passera de 200 \$ à 300 \$ et le maximum par séjour passera de 1 600 \$ à 2 400 \$.

Ces nouvelles bonifications sont effectives depuis le 1^{er} février 2014 et sont offertes par notre assureur SSQ Groupe financier sans aucun ajustement de tarification à notre régime d'assurance collective.

Si un de nos voyageurs a besoin d'information en lien avec ces nouvelles protections, il peut contacter directement CanAssistance au 1 800 465-2928.

SAVIEZ-VOUS QUE...



Si votre médecin modifie votre médication quelques semaines avant un voyage, il vous faut absolument en informer CanAssistance et valider auprès d'eux la marche à suivre afin de vous assurer d'être couvert par l'assurance voyage.

PRÉVENIR LE GASPILLAGE DE MÉDICAMENTS : DE MULTIPLES ENJEUX ET UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE



JEAN-YVES JULIEN, PHARMACIEN
Membre du CCR

On peut définir le **gaspillage** comme le fait d'utiliser une ressource de manière inappropriée ou à mauvais escient. Par opposition, dans le cas des médicaments, on parle de promouvoir un usage optimal ou rationnel.

Un enjeu de santé : L'usage non rationnel d'un médicament génère du gaspillage et représente surtout un risque, car le patient n'obtiendra pas les effets nécessaires à l'amélioration de son état de santé.

Un enjeu économique : Le choix du médicament et la quantité prescrite influencent évidemment la facture à payer, c'est-à-dire votre prime. Il est important de se questionner à savoir : Est-ce qu'un médicament générique est disponible et approprié? Quelle est la quantité de médicament ou durée de prescription optimale?

Un enjeu environnemental : Toute quantité excédentaire de médicaments doit faire l'objet d'une destruction sécuritaire. Vous pouvez en discuter avec votre pharmacien.

Un enjeu social : Plusieurs études démontrent les dangers du trafic de drogues. Les médicaments d'ordonnances en surplus, et non détruits sécuritairement, se retrouvent souvent dans cette filière illégale.

EXTRAIT DE LA POLITIQUE DU MÉDICAMENT :

« La responsabilité première de l'usage optimal des médicaments repose sur le trio patient, prescripteur et pharmacien. Les autres professionnels, le milieu universitaire, les associations et les ordres professionnels, les fabricants de médicaments, les assureurs, le réseau de la santé et des services sociaux de même que les médias doivent aussi promouvoir, encourager, favoriser et soutenir l'usage optimal des médicaments. »¹

Référence :

- 1 <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2006/06-728-01.pdf>
La Politique du Médicament, MSSS, ISBN 978-2-550-48975-7, p.45-51

